

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 563 714

②1 N° d'enregistrement national :

85 03487

⑤1 Int Cl^a : A 47 B 9/04, 9/18.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 6 mars 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 45 du 8 novembre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *ERARD Henri*. — FR.

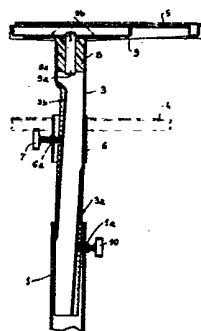
⑦2 Inventeur(s) : Henri Erard.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Monnier.

⑤4 Support à plateaux réglables, notamment pour mobilier de bureau.

⑤7 La partie supérieure tubulaire 1 du piétement reçoit une entretoise 3 dont la paroi latérale est creusée de deux dépressions longitudinales 3a, 3b à profondeur décroissante dont les pentes sont opposées l'une à l'autre de façon à coopérer l'une 3b avec la vis 7 qui assure l'immobilisation du collier 6 du plateau inférieur 4, l'autre 3a avec la vis 10 destinée à l'immobilisation de l'entretoise elle-même dont le sommet porte le plateau supérieur 5.



FR 2 563 714 - A1

D

La présente invention concerne le mobilier métallique de bureau et elle a pour objet un support pourvu d'au moins deux plateaux susceptibles d'être réglés en hauteur par rapport au sol indépendamment l'un de l'autre.

5 Le support suivant l'invention est principalement remarquable en ce que la partie supérieure tubulaire de son piétement reçoit à coulissement une entretoise axiale dont la paroi latérale est creusée d'au moins deux dépressions longitudinales à profondeur décroissante orientées verticalement à l'opposé l'une de l'autre de façon à coopérer
10 l'une avec la vis de pression qui assure l'immobilisation du collier du plateau inférieur, l'autre avec la vis de pression destinée à l'immobilisation de l'entretoise elle-même dont le sommet porte le plateau supérieur.

On conçoit que cette disposition particulière permet le réglage
15 en hauteur individuel de chacun des deux plateaux, en même temps qu'elle s'oppose à tout effondrement intempestif de l'un ou de l'autre des deux plateaux lors des opérations de réglage.

Conformément à une autre caractéristique remarquable du support suivant l'invention, la fixation du plateau supérieur est assurée par
20 simple emmanchement d'un tube, solidaire de la paroi inférieure de ce plateau, à l'intérieur d'une douille rapportée au sommet de l'entretoise tubulaire, les faces en vis-à-vis de la douille et de la paroi précitée comportant des parties en saillie et en creux propres, par interpénétration, à assurer la retenue angulaire des deux éléments.

25 Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective montrant un support à deux plateaux réalisé conformément à l'invention.

30 Fig. 2 reproduit fig. 1 avec les différents éléments du support représentés à la position séparée, préalablement à leur montage.

Fig. 3 est une coupe axiale à plus grande échelle illustrant le réglage en hauteur de l'entretoise qui supporte les deux plateaux.

35 Fig. 4 est une vue en perspective montrant la face inférieure du plateau supérieur et le sommet de l'entretoise.

Fig. 5 et 6 sont des coupes de détail faisant comprendre le mode d'immobilisation angulaire du plateau supérieur.

Le support représenté en fig. 1 et 2 comprend en premier lieu un

piètement qui dans l'exemple de réalisation envisagé est constitué par un tube vertical 1 dont la base est portée par des pieds radiaux 2 pourvus de roulettes 2a. A ce piètement 1-2 sont associés une entretoise tubulaire 3 et deux plateaux superposés 4 et 5.

5 Comme montré en fig. 3, l'entretoise 3 est formée par un tube dont le diamètre externe est substantiellement égal au diamètre interne du tube 1 du piètement 1-2 de façon à pouvoir coulisser librement dans celui-ci. La paroi de cette entretoise 3 est emboutie en deux zones verticales diamétralement opposées l'une à l'autre afin
10 de déterminer deux dépressions 3a et 3b à section transversale en forme de U ou de V ; il convient d'observer que ces dépressions 3a et 3b ne présentent pas une profondeur constante, cette profondeur allant en croissant de haut en bas pour la dépression 3a et au contraire en décroissant de haut en bas pour la dépression 3b.

15 Sur l'entretoise 3 est engagé à coulissement un collier 6 qui est rendu solidaire de l'armature prévue contre la face inférieure du plateau 4. Un embouti taraudé 6a de ce collier 6 reçoit une tige filetée ou vis de pression 7 pourvue d'un volant de manoeuvre ; l'extrémité libre de cette vis 7 est introduite dans la dépression 3b
20 et l'on comprend que le serrage de ladite vis 7 assure l'immobilisation verticale du plateau 4 à la hauteur désirée. On notera que lorsqu'en vue de modifier cette hauteur l'opérateur manoeuvre au desserrage la vis ou tige filetée 7, le plateau 5 ne s'abaisse pas brusquement par suite de l'orientation de la pente de la dépression 3b.

25 Le sommet de l'entretoise 3 est pourvu d'une douille 8 dans l'ouverture axiale de laquelle est logée une tige 9a solidaire de l'armature inférieure de renfort 9 du plateau supérieur 5. La face supérieure de cette douille 8 est creusée de quatre dépressions 8a qui déterminent un profil en forme de croix, comme montré en fig. 4 ; par
30 ailleurs l'armature de renfort 9 comporte, de part et d'autre de la tige centrale 9a, deux saillies 9b orientées à 90° l'une par rapport à l'autre. On comprend que la coopération des saillies 9b et des dépressions 8a assure la retenue angulaire du plateau 5 à l'une ou l'autre de deux positions différentes, à la manière illustrée aux fig. 5 et 6 qui
35 montrent bien l'interpénétration des saillies et des dépressions précitées.

On remarquera que cette retenue angulaire du plateau 5 est d'autant plus efficace que ledit plateau est plus chargé.

Le réglage en hauteur supérieur 5 est obtenu moyennant déplacement

vertical de l'entretoise 3 par rapport au piétement 1-2 du support. A cet effet le tube 1 du piétement est équipé d'un bouton de manoeuvre 10 formé par une tige filetée vissée dans un embouti taraudé la (fig. 3) dudit tube. Dans ce cas également on observera que le déblocage 5 de ce bouton 10 en vue du réglage en hauteur de l'entretoise 3 et du plateau 5 ne peut provoquer aucun déplacement brusque par suite de la pente présentée par la dépression longitudinale 3a dans laquelle est engagée l'extrémité libre dudit bouton.

Il va de soi qu'entre le tube 1 du piétement 1-2 et la douille 10 8, l'entretoise 3 est susceptible de recevoir plus d'un plateau, chacun de ces plateaux intermédiaires étant susceptible d'être réglé en hauteur indépendamment des autres et du plateau supérieur 5.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le 15 domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

RE V E N D I C A T I O N S

1. Support à plateaux réglables, du genre comportant un piétement surmonté d'au moins deux plateaux susceptibles d'être réglés en
5 hauteur indépendamment l'un de l'autre, caractérisé en ce que la partie supérieure tubulaire (1) du piétement (1-2) reçoit à coulissement une entretoise axiale (3) dont la paroi latérale est creusée d'au moins deux dépressions longitudinales (3a, 3b) à profondeur décroissante dont les pentes sont orientées à l'opposé l'une de l'autre de façon à
10 coopérer l'une avec la vis de pression (7) qui assure l'immobilisation du collier (6) du plateau inférieur (4), l'autre avec la vis de pression (10) destinée à l'immobilisation de l'entretoise elle-même dont le sommet porte le plateau supérieur (5).

2. Support suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le
15 sommet de l'entretoise (3) porte une douille (8) dans l'ouverture de laquelle est engagée une tige (9a) solidaire de l'armature (9) du plateau supérieur (5), l'immobilisation angulaire de ce dernier étant obtenue par interpénétration de saillies (9b) et de dépressions (8a) prévues sur les faces en vis-à-vis de ladite armature et de la douille.

20

25

1/4

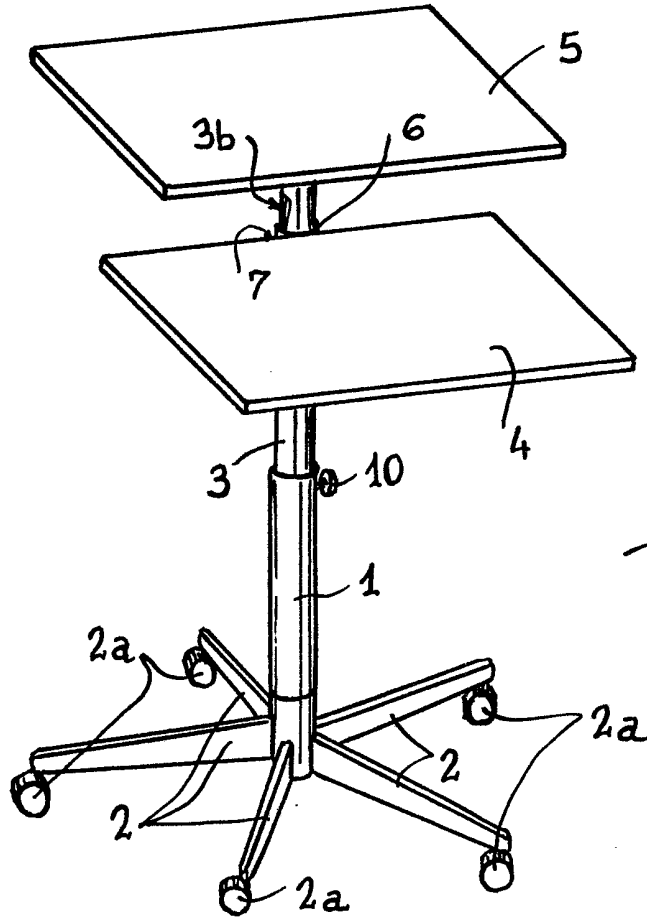


Fig. 1

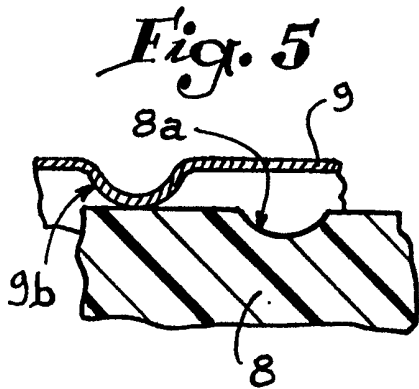


Fig. 5

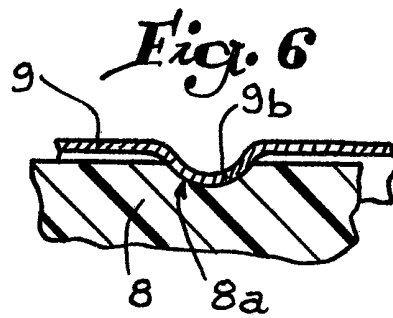


Fig. 6

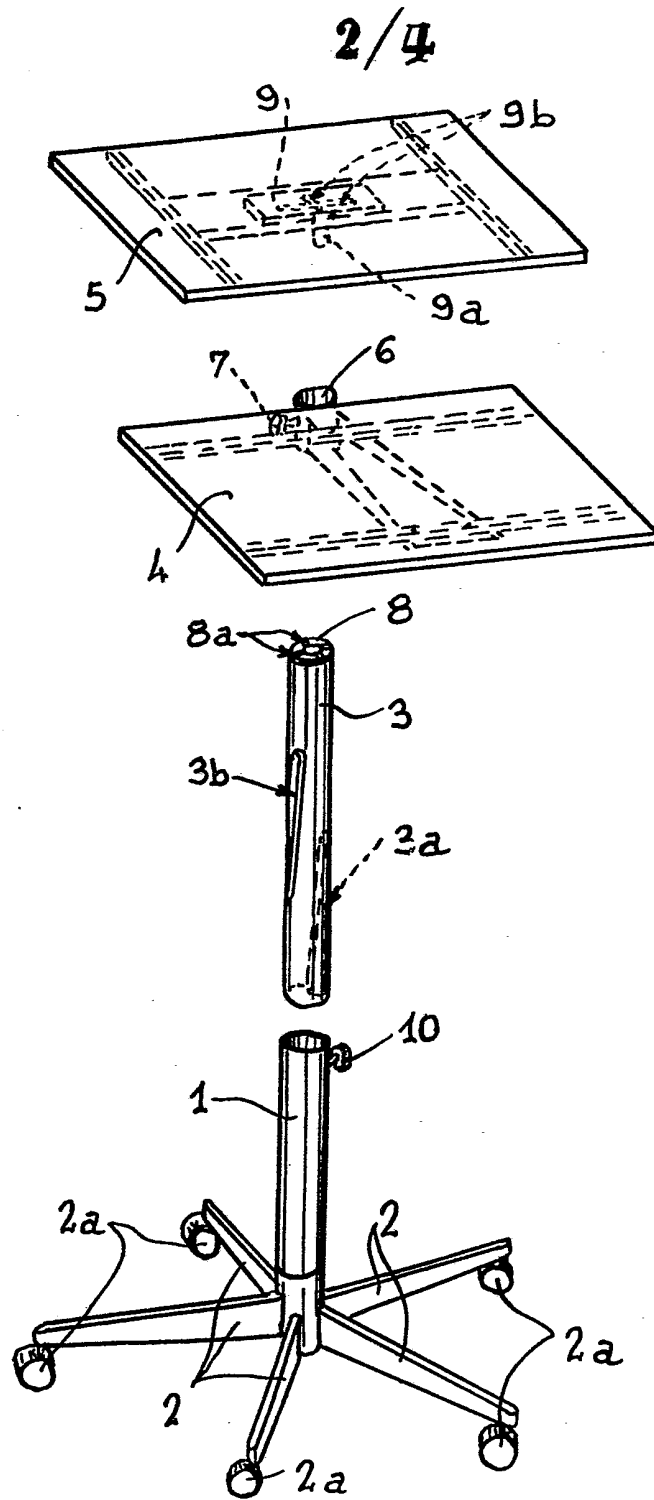


Fig. 2

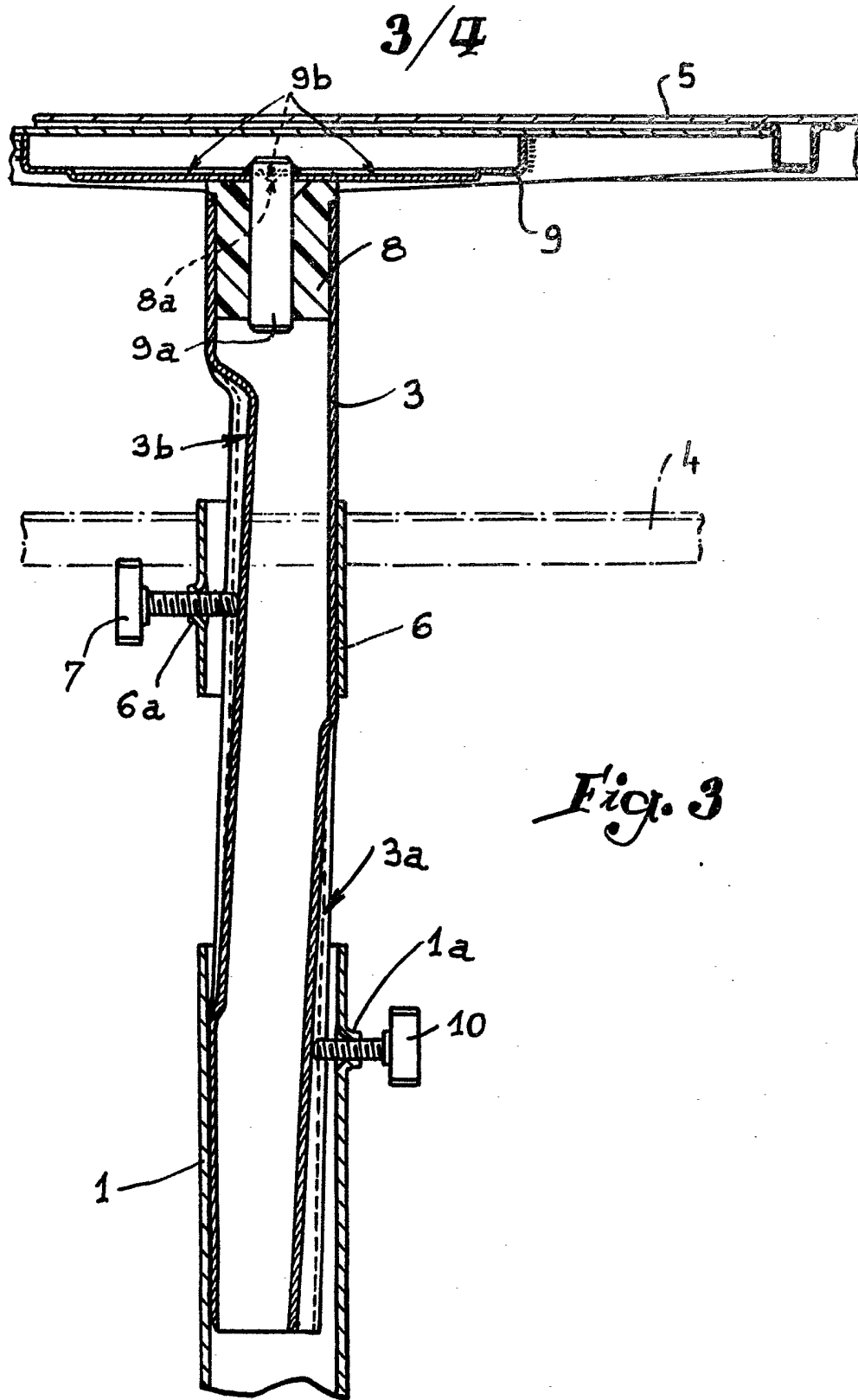


Fig. 3

4/4

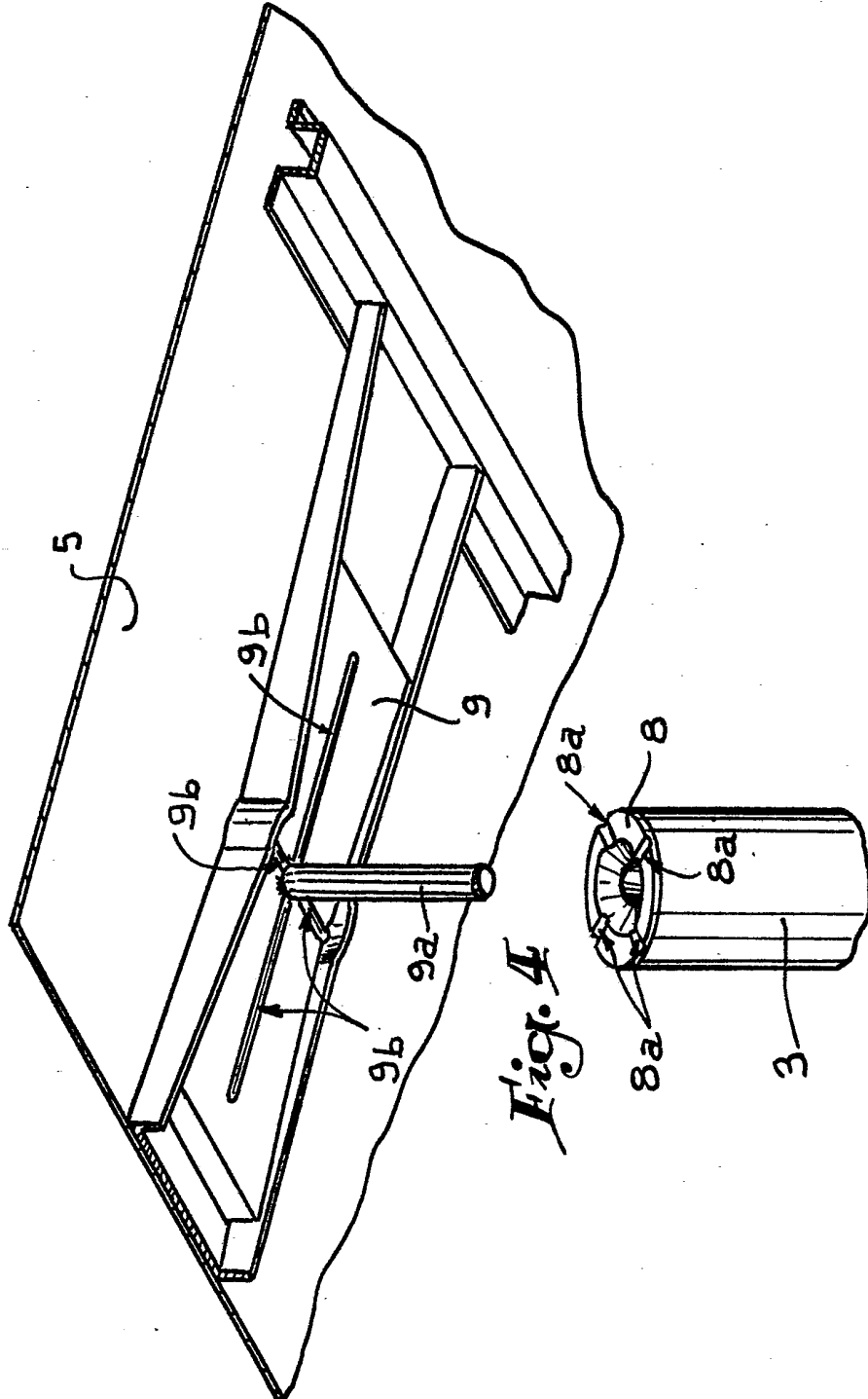


Fig. 4